

PAR COURRIEL

Le 6 juillet 2015

Objet : Demande d'accès concernant une carrière sur les lots 4 449 414 et 4 449 415 à Saint-Patrice-de-Beaurivage

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 juillet 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. grille d'analyse datée du 4 février 2014, 3 pages;
2. certificat d'autorisation daté du 7 février 2014, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

**GRILLE D'ANALYSE RELATIVE AUX EXIGENCES DU RÈGLEMENT Q-2, R. 2
CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE**

DATE : Le 4 février 2014

REQUÉRANT : 9126-4457 Québec inc.
618, avenue Gauthier
Saint-Patrice-de-Beaurivage (Québec) G0S 1B0

OBJET : Exploitation d'une carrière d'une superficie de 53 400 mètres carrés sur une partie des lots 4 449 414 et 4 449 415 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

N/RÉF. : 7610-12-01-06248-01
401107270

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet faisant l'objet de la présente demande consiste à autoriser l'exploitation d'une carrière dont l'aire d'exploitation s'étendra sur une superficie approximative de 53 400 mètres carrés, sur une partie des lots 4 449 414 et 4 449 415, cadastre du Québec, municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

L'entreprise 23/24, dont le propriétaire est 23/24, a concédé les droits d'exclusivité pour l'exploitation d'une carrière sur le lot 4 449 414 [entente signée le 23 mai 2013].

L'entreprise 23/24, dont le propriétaire est 23/24, a concédé les droits d'exclusivité pour l'exploitation d'une carrière sur le lot 4 449 415 [entente signée le 23 mai 2013].

L'exploitation est située en territoire agricole selon la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Cet usage, à des fins autres que l'agriculture, a été autorisé par la CPTAQ [décisions # 405290 et 405291] jusqu'au **27 novembre 2018**, date de fin de validité du présent certificat d'autorisation.

Il est projeté d'extraire, dans le cadre de la présente demande, jusqu'à 23/24 tonnes métriques de matériel par année. Le projet consiste à exploiter un cran rocheux sur une épaisseur moyenne de 2,4 mètres et maximale, de 3,4 mètres, et s'effectuera en tout temps au-dessus de la nappe phréatique (élévation relative de 23/24 mètres). Afin de s'en assurer, des mesures de hauteur seront prises lors des forages. Les résultats seront compilés mensuellement et disponibles pour consultation au siège social de l'entreprise. Il est prévu utiliser les procédés de concassage/tamassage, de forage et de dynamitage. Les opérations seront effectuées du lundi au samedi inclusivement, de 7 h à 19 h.

Le plan de restauration prévoit le reboisement.

2. ÉTUDE DE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

2.1 Représentation de l'aire d'exploitation et lieux environnants (sur les plans)	C	N/C	N/A
a) Plan à l'échelle, signé et daté	X		
b) Zonage du territoire avoisinant, jusqu'à 600 m de l'aire d'exploitation	X		
c) Aire de tamassage et de concassage	X		
d) Aire de dépôt des agrégats	X		
e) Aire d'entreposage des terres de découverte	X		
f) Nom et tracé des voies publiques et chemins d'accès	X		
g) Limites de propriété (et les numéros de lots)	X		
h) Plan topographique avec courbe de niveau à intervalle d'au plus 1,5 m	X		
i) Tous autres éléments présents (jusqu'à 600 m de l'aire d'exploitation) : cours d'eau, lac, puits, construction, camping, établissement récréatif	X		

2.2 Situation de l'aire d'exploitation (déclarations du requérant)	C	N/C	N/A
a) Territoire zoné résidentiel, commercial, mixte (> ou = 600 m)	X		
b) Voies publiques (> ou = 70 m)	X		
c) Voies d'accès (> ou = 25 m)	X		
d) Milieu aquatique (> ou = 75 m)	X		
e) Toute habitation (> ou = 600 m)	X		
f) Terrain de camping, église, école, institution, etc. (> ou = 600 m)	X		
g) Puits, source ou prise d'eau communautaire (municipale ou avec permis d'exploitation) (> ou = 1 km)	X		
h) Réserve écologique (> ou = 100 m)	X		
i) Limites de propriété (> ou = 10 m)	X		
2.3 Description de l'exploitation (déclarations du requérant)			
a) Nature des agrégats (l'information a été fournie)	X		
b) Usage projeté des agrégats (l'information a été fournie)	X		
c) Taux de production annuelle (< ou = 100 000 tonnes métriques/an)	X		
d) Superficie à exploiter (< ou = 10 hectares, 100 000 m carrés)	X		
e) Profondeur moyenne d'excavation (l'information a été fournie)	X		
f) Mode et étape d'exploitation (l'information a été fournie)	X		
g) Calendrier d'exploitation (< ou = 10 ans)	X		
h) Procédé utilisé (l'information a été fournie)	X		
i) Inventaire et capacité nominale des équipements utilisés (l'information a été fournie)	X		
j) Description technique des équipements de concassage, tamisage et lavage des agrégats (l'information a été fournie)	X		
k) Niveau du fond d'excavation au-dessus de la nappe phréatique	X		
2.4 Mesures particulières de protection de l'environnement			
a) Évaluation du niveau maximum de bruit (l'étude de bruit a été fournie)			X
b) Plans et devis des écrans anti-bruit			X
c) Étude hydrogéologique			X
d) Plan et devis du système de traitement des eaux rejetées au milieu			X
e) Description du système de dépoussiérage à sec (concassage et tamisage)			X
f) Système de gicleurs présent sur équipements de concassage et tamisage			X
g) Description de l'entreposage des produits pétroliers			X
h) Mode de gestion des matières dangereuses résiduelles			X
i) Scénario de transport selon le zonage du territoire traversé			X
j) Étude de répercussions environnementales			X
k) Engagements spécifiques du requérant par rapport aux mesures particulières de protection de l'environnement et/ou aux recommandations des études qui ont été réalisées			X
2.5 Restauration du site (déclarations et/ou engagements du requérant)			
a) Respect des conditions de la CPTAQ spécifiques à la restauration	X		
b) Plan de réaménagement du terrain et calendrier d'exécution	X		
2.6 Autres exigences ou documents en annexe à la demande			
a) Résolution du conseil d'administration mandatant le représentant officiel du requérant (le document a été fourni)	X		

b) Document accordant des droits exclusifs, titres de propriété (le ou les documents concordent avec la description du projet)	X		
c) Attestation municipale	X		
d) Preuve de location (habitation à moins de 600 m mais non assujettie)			X
e) Décision de la CPTAQ (la décision est favorable et les conditions prescrites par la Commission concordent avec la description du projet)	X		

3. PROGRAMME DE VÉRIFICATION (PHASE EXPLOITATION)

1. Une inspection annuelle afin de vérifier les éléments suivants :
 - conformité de l'exploitation de la carrière à l'égard du certificat d'autorisation émis (localisation, profondeur d'excavation, entreposage des terres de découverte, restauration progressive du site, etc.);
 - respect de la réglementation sur les carrières et les sablières (prévention de la pollution des eaux, qualité des émissions atmosphériques, etc.).
2. Une inspection en décembre 2018 afin de s'assurer de la fin des activités.
3. Une inspection en décembre 2019 afin de s'assurer de la restauration finale du site en conformité avec le certificat d'autorisation émis.

4. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Espèces fauniques et floristiques vulnérables

Après une vérification effectuée à l'aide de SGBIO, la base de données du patrimoine naturel du Québec, aucune espèce faunique et/ou floristique vulnérable, menacée, susceptible ou candidate n'a été répertoriée dans le secteur de l'aire d'exploitation, ni dans un périmètre de 200 mètres autour de l'exploitation.

2. Exigences légales et administratives

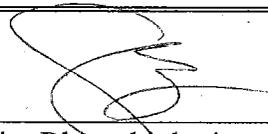
Le requérant a fourni la déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Une vérification sommaire de cette déclaration a été réalisée en appliquant les schémas décisionnels suivant : « Vérification de la déclaration (LQE, article 115.8) » et « Traitement d'une demande d'acte statutaire ». La conclusion confirme la poursuite de l'analyse dans les deux (2) cas (situation C).

Tous les documents requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ont été fournis. L'exploitation de la sablière est assujettie à l'application de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le projet est également soumis à l'application du *Règlement relatif à l'application de la Loi* et du *Règlement sur les carrières et sablières*.

Les frais exigibles pour l'analyse du dossier, soit 1 644 \$, ont été déposés.

5. RECOMMANDATION

Sur la base des documents fournis à l'appui de la présente demande, je recommande l'émission par la directrice régionale, d'un certificat d'autorisation pour les activités précédemment décrites.



 Marc-Olivier Bleau, biologiste
 Secteur industriel

5 février 2014

 Date

PRÉPARÉ PAR : _____

APPROUVÉ PAR : _____

MOB/mhb

C = conforme

N/C = non conforme

N/A = non applicable

Sainte-Marie, le 7 février 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

9126-4457 Québec inc.
618, avenue Gauthier
Saint-Patrice-de-Beaurivage (Québec) G0S 1B0

N/Réf. : 7610-12-01-06248-01
401107284

Objet : Exploitation d'une carrière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 4 décembre 2013, reçue le 20 décembre 2013 et complétée le 23 janvier 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière d'une superficie de 53 400 mètres carrés sur une partie des lots 4 449 414 et 4 449 415 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Les travaux d'exploitation seront exécutés d'ici le 27 novembre 2018.

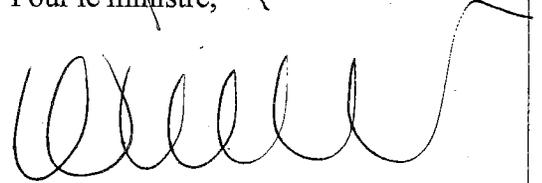
Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, daté du 4 décembre 2013, signé par M. Dark Mercier, président, 9126-4457 Québec inc., 23 pages et 7 annexes.

Le projet devra être exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/MOB/mhb

Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

ANALYSÉ PAR : _____

RECOMMANDÉ PAR : _____

VÉRIFIÉ PAR : _____

